

COMPTE RENDU DE LA REUNION 09/02/2023 BUREAU EXECUTIF

Présents : Mr Leynaud Jean, Mr Mazzini Didier, Mme Bernard Françoise, Mr Fougierol Julien, Mr Arto Jean, Mr Giraud François, Mr Coste Jérôme, Mr Féougier Adrien, Mr Monteux Christophe, Mr Louche Alain, Mr Giraud Francis

Excusés : Mme Cotta Rachel, Mr Rinck Roger

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

Assistaient également à la réunion :

SYDEO : Messieurs Alligier, Charrier, Mesdames Noharet, Puigserver, Exbalin

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Ordre du Jour

Remises gracieuses

Demande de subvention Renouvellement réseau Rieu Meyna commune de Beauvène

Conventions

Points divers

Points divers :

Le Président évoque le fait que Mme Diatta Patricia va intégrer le Bureau Exécutif pour la commune du Teil.

Le Président commence ensuite la séance par faire un point sur la nouvelle ressource : le piézomètre posé serait intéressant. Il n'y aurait pas de frein au niveau des services de l'état pour que cette zone soit exploitée (à passer en ZRR).

2 accords ont été passés avec le SDEA :

- Poursuivre les travaux d'étude
- Prévoir une réunion avec Skipper pour acquérir le foncier de cette parcelle avant 2026

Le point sur cette nouvelle ressource sera évoqué lors du prochain Comité syndical le 04 Avril 2023 et une délibération devrait être prise pour que soit demandé une demande d'utilité publique de continuer ces recherches.

Ensuite, le Président explique qu'une étude financière est en cours avec un bureau d'étude afin de réviser nos tarifs sur l'ensemble du territoire.

Un groupe de pilotage a été demandé par ce bureau d'étude, qui se propose de venir au Conseil syndical du 04 Avril afin de présenter l'étude et constituer le COPIL.

Le Président évoque aussi une demande de la presse de faire un article sur la hausse du prix de l'eau. Il demande si certains élus veulent se joindre à lui afin de l'épauler lors de cet article.

Enfin, le Président propose qu'à la prochaine Commission des Finances, il y ait une indemnité kilométrique pour les membres du Bureau Exécutif qui soit votée.

Cette délibération sera à passer au prochain Conseil Syndical.

Demande de subvention Renouvellement réseau Rieu Meyna commune de Beauvène

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération convention organisme d'insertion Tremplin 2023

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération convention entre le Syndicat Mixte Crussol Pays de Vernoux, SYDEO et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour l'étude de sécurisation de la ressource en eau de la vallée de l'Eyrieux

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Remises gracieuses :

SYDEO a reçu les demandes gracieuses des abonnés ci-dessous :

Abonné 130879 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé d'écarter pour la part eau potable : 106 m³ pour un montant de 200.32 € TTC.

Abonné 201295 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé une remise gracieuse à hauteur de 30 m³ pour un montant de 56.69 € TTC.

Abonné 198295 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé une remise gracieuse à hauteur de 50% du volume facturé soit 2506 m³ pour un montant de 4922.99 € TTC.

Abonné 202415 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car l'assurance de l'abonné a pris en charge les frais relatifs à la perte d'eau.

Abonné 183159 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car la consommation d'eau n'a pas doublée et l'abonné n'a pas présenté de facture des réparations.

Abonné 194814 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande, la fuite se trouvant sur le groupe de sécurité du chauffe-eau.

Abonné 20447 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande, la fuite se trouvant sur la soupape de sécurité du chauffe-eau.

Abonné 189539 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé une remise gracieuse à hauteur de 50% du volume facturé soit 132 m³ pour un montant de 249.46 € TTC.

Abonné 20084 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car la consommation d'eau n'a pas doublée.

Abonné 121122 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé d'écarter pour la part eau potable : 52 m³ pour un montant de 98.27 € TTC.

Abonné 184399 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé d'écarter pour la part eau potable : 772 m³ pour un montant de 1458.94 € TTC.

Abonné 100058 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande, la fuite se trouvant sur une machine à glaçons.

Abonné 198366 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande, la fuite se trouvant sur un brumisateur.

Abonné 10172 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car la consommation d'eau n'a pas doublée et la surconsommation reste inexpliquée.

Abonné 130183 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande portant sur « l'excédent » de consommation relatif au calcul et à l'octroi de 2 écartements en 2022.

Abonné 130632 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé d'écarter pour la part eau potable : 850 m³ pour un montant de 1606.35 € TTC.

Abonné 215391 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé d'écarter pour la part eau potable : 44 m³ pour un montant de 103.99 € TTC.

Abonné 212370 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car la consommation d'eau n'a pas doublée et la surconsommation reste inexpliquée.

Abonné 207490 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car la consommation d'eau n'a pas doublée.

Abonné 209501 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé d'écarter pour la part eau potable : 124 m³ pour un montant de 293.05 € TTC.

Abonné 214114 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a proposé d'écarter pour la part eau potable : 167 m³ pour un montant de 394.67 € TTC.

Abonné 211001 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande quant aux relevés des années précédentes sur cette maison secondaire.

Abonné 212414 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande, la fuite se trouvant sur une chasse d'eau.

Abonné 208617 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car la consommation d'eau n'a pas doublée et la surconsommation reste inexpliquée.

Abonné 208451 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande car la consommation d'eau n'a pas doublée.

Abonné 216787 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau exécutif a refusé cette demande, la fuite se trouvant sur une chasse d'eau.

Avant de terminer la séance, le Président informe des prochaines dates de réunions à savoir :

- Commission des finances le 09 Mars à 14h00
- Conseil syndical le 04 Avril 2023 à 17h30

La réunion s'est terminée à 12h20.

Le Secrétaire de séance

Didier Mazzini



Le Président

Jean Leynaud

